



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 050-200056885-20231219-DEL_2023_176-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 13 décembre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 décembre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

M. ARRIVE

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme PETITET), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme VARENNE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_176

Adaptation du tableau de suivi des emplois

Au vu des ouvertures, fermetures de postes et promotions internes, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Article 1 : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

- Ouvertures de postes :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des aides-soignants à temps non complet (28h/35h).

- 26 postes ouverts dans le cadre d'emplois des agents sociaux à temps complet.

- Fermetures de postes :

- 40 fermetures de postes dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux à temps non complet (28h/35h).
- 1 fermeture de poste dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux à temps non complet (12h/35h).
- 1 fermeture de poste dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux à temps non complet (83%).
- 1 fermeture de poste dans le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux à temps non complet (31h30/35h).

- Promotions Internes :

- 3 postes dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- 3 postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs.
- 3 postes dans le cadre d'emplois des techniciens.
- 3 postes dans le cadre d'emplois des animateurs.
- 1 poste sur le grade de conseiller socio-éducatif.

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1^{er} par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident:

- d'approuver le tableau de suivi des emplois prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 050-200056885-20231219-DEL_2023_176-DE

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/11/2023	DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/12/2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/01/2024		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	4		3	7		7
Rédacteur	13		3	16		16
Adjoint administratif	33			33		33
Total	50	0	6	56	0	56
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	0			0		0
Technicien	0		3	3		3
Agent de maîtrise	2			2		2
Adjoint technique	43			43		43
Total	45	0	3	48	0	48
FILIERE ANIMATION						
Animateur	3		3	6		6
Adjoint d'animation	8			8		8
Total	11	0	3	14	0	14
FILIERE SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	2		1	3		3
Assistant socio-éducatif	15			15		15
Agent social	203	43	26	186		186
Total	220	43	27	204	0	204
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	3			3		3
Psychologue	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Infirmier en soins généraux	16			16		16
Infirmier territorial	6			6		6
Aide-soignant	39		1	40		40
Auxiliaire de soins	15			15		15
Total	82	0	1	83	0	83
TOTAL GENERAL	408	43	40	405	0	405
Autres emplois						
Contrat d'insertion	10			10		10